

SOUTIEN AU QUOTIDIEN

Foyer de jour

ne.ch  
REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL



**SORTIR DE CHEZ SOI  
POUR MIEUX VIVRE  
À DOMICILE**



# Pourquoi fréquenter un foyer de jour ?

Le foyer de jour est un lieu de vie, de rencontres, d'animations et d'activités de la vie quotidienne. Il accueille les personnes en âge AVS ou proches de l'être, vivant à domicile, et qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement pendant un ou plusieurs jours par semaine. Ce service peut être complémentaire aux organisations d'aide et de soins à domicile.

Visant le maintien des capacités physiques et cognitives, le foyer de jour assure régulièrement le relais des proches aidants. Le fréquenter permet de :

- Favoriser l'autonomie et la qualité de vie
- Contribuer au maintien à domicile
- Rompre la solitude et maintenir des liens sociaux
- Prendre du plaisir dans des activités stimulantes, retrouver du sens à la vie
- Bénéficier d'une aide pour certains actes de la vie quotidienne
- Offrir un soutien concret aux familles

Bon à savoir :  
un foyer de jour  
n'est ni un EMS,  
ni sa porte  
d'entrée.

Il se distingue aussi  
d'un club de loisirs  
ou d'une association  
à but récréatif.

Pour en savoir plus :  
[www.ne.ch/vivre-a-domicile](http://www.ne.ch/vivre-a-domicile)

# Comment se déroule une journée ?

**Le foyer de jour vous accueille une ou plusieurs fois par semaine dans un environnement bienveillant et un cadre sécurisant.**

Il propose :

- Un accueil permettant la transition entre le domicile et le foyer de jour, les retrouvailles avec votre groupe et la préparation de la journée
- Des activités variées individuelles et collectives, en fonction des envies et des besoins
- Des repas et collations sains et équilibrés pris dans la convivialité
- Un temps de détente et de repos

Ces moments sont adaptés en fonction du groupe accueilli et de votre situation personnelle.

Selon les indications, des soins peuvent également être dispensés. Si nécessaire, ils font l'objet d'une coordination, par exemple avec votre famille ou votre service de soins à domicile.

Dans tous les cas, le foyer de jour collabore de manière étroite avec les différents partenaires de votre réseau de santé.

# Combien

devrez-vous payer ?

Le coût d'une journée en foyer de jour dépend de la durée d'accueil. D'une manière générale, il est composé de deux parties :

## Les frais de soins

Ils sont à la charge de l'État et de votre assurance obligatoire des soins (LAMal). Seules la franchise et la quote-part de 10%, jusqu'à concurrence de CHF 700.- par an, sont à votre charge.

Si vous bénéficiez des prestations complémentaires de l'AVS (PC) ou pouvez y prétendre, vous ne devez payer ni la franchise, ni la quote-part. Votre agence régionale AVS vous renseignera sur vos droits en matière d'aides financières.

## Les frais socio-hôteliers

Ils sont à votre charge et à celle de l'État. Un forfait s'élevant entre CHF 38.- et 60.- par jour vous sera facturé (situation au 01.01.2025). Si vous bénéficiez des PC, vous avez droit à une prise en charge partielle du forfait journalier. Certains foyers de jour proposent d'organiser le transport entre votre domicile et leur établissement.<sup>1</sup>

*<sup>1</sup> Ces frais sont à votre charge et peuvent être en partie couverts, sur certificat médical, par la LAMal, la LCA et/ou les PC. Le foyer de jour souhaité vous renseignera sur le remboursement de ces frais et sur ses pratiques en matière de transport.*

Pour en savoir plus : [www.caisseavsne.ch](http://www.caisseavsne.ch)

# Quel foyer

de jour est fait pour vous ?

L'accueil de jour est proposé dans différents foyers de jour répartis dans les quatre régions du canton : sur le Littoral, dans les Montagnes neuchâtelaises, au Val-de-Ruz et au Val-de-Travers.

Votre lieu de domicile et votre situation personnelle déterminent quels établissements sont les plus adaptés. Il existe deux types de foyer de jour :

- Foyers de jour gériatriques
- Foyers de jour psycho-gériatriques

Certains foyers de jour proposent par ailleurs des prestations spécifiques.

La liste jointe à ce dépliant décrit plus précisément les foyers de jour neuchâtelois.



Liste également téléchargeable en scannant ce code QR.

L'offre des foyers de jour est diverse et s'adapte à vos besoins.



# À qui

vous adresser en cas de question ?

Les foyers de jour sont disponibles pour répondre à toute question en lien avec l'accompagnement et les prestations d'accueil de jour. N'hésitez pas à prendre contact avec eux.

Toutes les coordonnées sur la liste encartée !

AROSS, service gratuit d'information et d'orientation pour les plus de 65 ans et leurs proches, répondra également volontiers à toutes vos questions concernant les offres disponibles pour vous soutenir dans votre quotidien à votre domicile.

 **AROSS**  
CHOISIR POUR DEMAIN

 **032 886 90 90**

Lundi – vendredi :  
8h – 12h15 / 13h30 – 17h30

 **info@aross.ch**

 **www.aross.ch**

  
REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Service cantonal  
de la santé publique